



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absents
49	49	42	6	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 juin 2011

OBJET : 02-4 - JEUNESSE
- ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE -
BENEVOLAT - CONVENTION CADRE -
ADOPTION

Le vendredi 17 juin 2011 à 14h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/06/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audomin RAMBAUD, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith L'HÉUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

N°Enregistrement :

1414/11

Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Agnès GAILLOT à M. Eric PAUGET
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Mathieu GILLI à M. Patrick DULBECCO
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Absents : Mme Monique CANOVA

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24/06/11

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

28 JUIN 2011

Pour le Maire,

Stéphane PINTRE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

Dans le cadre de ses missions, la Direction Jeunesse Loisirs (DJL) a mis en place un projet d'accompagnement scolaire en faveur des jeunes âgés de 6 à 16 ans issus de différents quartiers de la ville d'Antibes.

Cette activité vise à favoriser l'insertion et l'intégration sociale en apportant une aide complémentaire aux enfants qui ne peuvent en disposer dans le cadre familial et social. Elle a pour but également de responsabiliser les parents dans leur fonction éducative.

L'accompagnement scolaire se déroule les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h15, hors vacances scolaires. Il a lieu au sein de six espaces Enfance ou Jeunes gérés par la DJL et à la Médiathèque « Albert CAMUS », sauf les lundis.

Cette activité est dispensée et encadrée par des animateurs du service Animation Enfance. La Direction souhaite intensifier un partenariat déjà existant avec des bénévoles, issus ou non du milieu associatif, dont l'engagement est motivé par une volonté de don et de solidarité.

Cette participation civique, qui véhicule des valeurs fortes, rejoint le Projet Educatif Local (PEL) de la Ville et plus précisément les missions de la Direction Jeunesse Loisirs. Elle permet l'investissement régulier ou occasionnel dans un projet collectif.

Pour que les bénévoles trouvent leur place et leur utilité dans la réalisation de ces actions, il est opportun de définir les engagements réciproques.

La formalisation de ce partenariat s'inscrit dans l'année européenne du Bénévolat déclarée par la Commission Européenne et du 10^{ème} anniversaire de l'Année Internationale du Bénévolat et du Volontariat célébrée par les Nations Unies.

Pragmatiquement, la mise en place d'un cadre structuré et sécurisant donne les moyens à la DJL d'optimiser le service public en sollicitant des personnes extérieures dotées de compétences variées.

Pour les bénévoles, un tel document leur permet d'être reconnus et valorisés au sein de leur action.

La reconnaissance de leurs savoir-faire, acquis au cours de leur engagement, fidélise ceux qui sont déjà investis et pourrait encourager également les jeunes à s'engager.

Les futures parties, ayant une vision commune de l'importance du bénévolat dans la mission d'aide au devoir et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, pourront formaliser leurs relations dans le cadre d'un partenariat actif.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

— A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

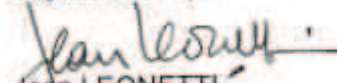
Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

- **ADOpte** la convention cadre entre la Commune et les bénévoles issus ou non du milieu associatif ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat qui seront conclues avec les bénévoles sur le modèle de cette convention cadre.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM n. 02-4 - JEUNESSE - ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE - BENEVOLAT - CONVENTION CADRE - ADOPTION -

Date de transmission de l'acte : 28/06/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2011

Numéro de l'acte : DCM1414-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 005-210600045-20110617-DCM1414-11-DE

Date de décision : 17/05/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Deliberation

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes